Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Harrington tenue le 9 juillet 2023 à 12h30 au bureau de la Municipalité situé au 2940 Route 327, Harrington, Québec :

Présents et formant quorum sous la présidence de la mairesse Gabrielle Parr, les conseillères Julie James et Chantal Scapino et les conseillers suivants : Gerry Clark, Robert Dewar et Richard Francoeur.

Monsieur le conseiller Daniel St-Onge était absent.

La Mairesse Gabrielle Parr préside la réunion et Monsieur Gerry Clark, maire suppléant, agit comme secrétaire.

Ordre du jour

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Période de questions

4. Fin de contrat de travail de la personne cadre

5. Levée de la séance

6. 2e Période de questions

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance

La séance est ouverte à 12:50. La mairesse de la Municipalité du Canton de Harrington et présidente de la séance, Madame Gabrielle Parr, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été notifiés à tous les membres du conseil, conformément aux dispositions des articles 152 et 156 du *Code municipal du Québec*.

2023-07-R148-1 **2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Scapino

Et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions

Aucune personne présente

2023-07-R148-2 **4. Fin de contrat de travail de la personne cadre**

CONSIDÉRANT que la personne cadre a été embauchée au sein de la Municipalité pour une période indéterminée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Scapino

Et résolu

QUE le contrat de travail de cette personne cadre prenne fin, et ce, immédiatement;

DE suspendre son service effectif le 9 juillet 2023.

DE rémunérer la personne cadre pour quatre (4) mois supplémentaires de salaire régulier ainsi que tous les avantages cumulés pour l'année courante qui n'ont pas été compensés à date (paie de vacances, congés de maladie, REER) au prorata jusqu'au 9 juillet 2023.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Monsieur le conseiller Richard Francoeur a exprimé son désaccord face à la présente résolution.

5. 2e période de questions

Aucune personne présente

2023-07-R148-3

6. Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Scapino et résolu que la séance soit levée à 16:00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je, Gabrielle Parr, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Gabrielle Parr Mairesse	Gerry Clark Maire suppléant